

Me Valérie Baillargeon

Notaire, L.L.B., D.D.N., M.F.A.
Conseillère juridique • Médiatrice familiale

Bur. : 514 868-8423 - Téléc. : 514 868-8424
v.baillargeon@notarius.net

Me Andréanne Guérin

Notaire, L.L.B., D.D.N.
Conseillère juridique

Bur. : 514 868-8423 - Téléc. : 514 843-7471
andreeanne.guerin@notarius.net

DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU NOTAIRE:
(Liste non-exhaustive)

Dans toutes transactions, le Notaire a besoin de:

- Deux pièces d'identité valides officielles, dont au moins une avec photo (ex: Permis de conduire, Carte d'assurance maladie, Carte d'assurance sociale, Passeport, Certificat de naissance, etc.);
- Les coordonnées complètes de toutes les parties;
- *Si vous êtes marié(e)s* avec un contrat de mariage: Contrat de mariage;
- *Si vous êtes divorcé(e)s*: Jugement de divorce et Certificat de divorce;
- *Si vous êtes en instance de divorce*: numéro de dossier de la Cour et date de séparation; si disponible, rapport de médiation ou convention
- *Si vous agissez pour une personne morale*: La résolution de la Société vous autorisant à signer au nom de la société et le livre de société;

LORS DE LA VENTE/ACHAT D'UN IMMEUBLE:

De l'acheteur:

- INSTRUCTIONS HYPOTHÉCAIRES de votre institution financière (envoyées par l'institution financière, il vous suffit de donner le nom de votre Notaire);
- PREUVE D'ASSURANCE HABITATION (le Notaire vous donnera toutes les informations requises en temps opportun, mais vous devez commencer à les magasiner).
- **VOTRE MISE DE FONDS : les fonds DOIVENT être disponibles au moins 10 jours avant la vente dans votre compte bancaire pour ne pas retarder la transaction**

Par le vendeur (souvent remis directement au Notaire par le courtier immobilier):

- ANCIENS TITRES, soit tous les actes de vente qui sont en votre possession;
- PRÊTS HYPOTHÉCAIRES actuels, même si vous avez fini de les rembourser (à moins que vous ayez fait faire la quittance par un notaire depuis votre dernier paiement);
- CERTIFICAT DE LOCALISATION de date récente et qui représente l'état actuel **EXACT** des lieux; à défaut, le certificat de localisation existant et coordonnées de l'arpenteur mandaté à faire le nouveau certificat de localisation
- RELEVÉS DE TAXES SCOLAIRES ET MUNICIPALES; ou à défaut, les factures de l'année en cours
- PROMESSE D'ACHAT;

+ *S'il s'agit d'un condo:*

- DÉCLARATION(S) DE COPROPRIÉTÉ;
- COORDONNÉES complètes du syndicat de copropriété/gestionnaire et de la personne ressource;

+ *S'il s'agit d'un immeuble locatif:*

- BAUX et avis de renouvellement signés;

+ *S'il s'agit d'un immeuble neuf:*

- CERTIFICAT DE GARANTIE de maison neuve.